



CHARTRE DU CLUB ESRA BASKET BALL

La charte du club a été élaborée pour que chacun, joueurs, parents et coachs, véhiculent les valeurs sportives dans lesquelles nous pouvons tous nous reconnaître : plaisir et convivialité, esprit sportif, respect, engagement, combativité.

Tous membres, y compris les jeunes joueurs, par l'intermédiaire de leurs parents, sont censés en avoir pris connaissance.

Les Joueurs

Pour pouvoir participer aux entraînements et matchs, tout joueur doit être licencié à l'ESRA Basket-Ball. Le joueur licencié au club s'engage à respecter cette charte.

Les engagements

- j'assiste aux entraînements et aux matchs,
- je respecte les consignes et choix de l'entraîneur,
- je m'assure d'arriver à l'heure aux horaires des entraînements et des matchs,
- j'informe l'entraîneur de mon absence par téléphone ou par mail,
- je porte obligatoirement des chaussures et vêtements dédiés à la pratique du basket-ball,
- je prends soin du matériel mis à disposition,
- j'aide à la préparation et au rangement du matériel,
- je participe au roulement instauré pour les tables de marque lors des rencontres à domicile.

Les entraîneurs

Lors de son engagement, l'entraîneur accepte de s'occuper de l'équipe qui lui est confiée pour la saison. Il doit tout mettre en œuvre pour que le projet du club aboutisse. Sa mission est de dispenser à ses joueurs ses connaissances en matière de basket-ball et de les faire progresser individuellement et collectivement à la pratique de ce sport.

Les engagements

- je m'engage à appliquer la charte et à la faire respecter par les joueurs,
- je fais preuve d'une attitude et d'un comportement exemplaire tant sur le terrain qu'en dehors,
- j'assure ma présence aux entraînements et aux matchs de mon équipe aux horaires fixés,
- j'établis une organisation pour les matchs à domicile (responsable de salle, table de marque, arbitrage),
- je participe aux réunions et aux formations proposées par le club,
- je m'engage à échanger les informations par téléphone ou mail avec les dirigeants,
- je suis le garant du matériel utilisé et le garant du bon déroulement de mes entraînements.

Responsabilités des parents des enfants mineurs

Accompagnement des équipes

- je m'engage à accompagner régulièrement l'équipe dans laquelle joue mon enfant et à en accepter l'organisation (déplacement, buvette, gâteaux...) définie par le responsable d'équipe,
- je dépose mon enfant à l'heure pour l'entraînement comme au match et je le confie à la responsabilité de l'entraîneur,
- le transport des joueurs est assuré par les parents. En cas d'empêchement, il appartient au parent concerné de trouver un remplaçant,
- je me comporte de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneur que vis à vis des adversaires et des arbitres contribuant ainsi à la bonne image du club,
- je suis invité à participer activement aux manifestations qu'organise le club.

Résolution des problèmes extra-sportifs

Il est rappelé aux parents que tout problème doit être réglé par l'entraîneur. Le cas échéant, l'information remontera aux membres du bureau de l'ESR Arpajon qui veillera à sa résolution.

Mesures disciplinaires

Objectifs visés par les sanctions

D'une manière générale, toute vie associative nécessite des règles et le respect de celles-ci.

La présente charte sportive est destinée à les fixer, non sous la contrainte mais dans le cadre d'une discipline de vie librement consentie par chacun des membres du club d'Arpajon.

Les mesures disciplinaires qui seraient prises vis à vis d'un membre n'ont d'autre but que d'inciter celui-ci au respect de ces règles.

Comportement sur le terrain, sanction de l'entraîneur

Si, au cours d'un entraînement ou d'un match, un joueur affiche un comportement tel qu'il perturbe le bon déroulement de l'activité, son entraîneur peut le sanctionner.

Dans ce cas, le joueur concerné comme les parents doivent accepter la décision.

A ce stade, l'entraîneur est le seul habilité, de par ses responsabilités, à prendre des premières sanctions immédiates qui lui semble les plus appropriées.

En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au Bureau d'envisager d'autres mesures disciplinaires à son égard.

Vol

Le club décline toute responsabilité en cas de vol:

- ne rien laisser dans les vestiaires,
- ne pas amener d'objets de valeur.

La Présidente